**Service du commissariat des armées**

**Plate-forme commissariat Paris**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **CADRE-RÉPONSES**  **ACCORD-CADRE SOCLE** |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**……………………………..**

|  |
| --- |
| **DAF\_2025\_000235**  **Objet de l’accord-cadre socle :**  Prestations d'élimination des nuisibles au profit des entités soutenues par la PFC Paris |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution de l’accord-cadre socle.**

Le présent cadre-réponses doit impérativement être **intégralement complété** par chaque candidat pour **pouvoir être noté au titre de l’accord-cadre**.

Il se décompose en 2 paragraphes :

* Le paragraphe I intitulé « Éléments demandés au titre des critères d’attribution » porte sur les éléments de réponse valorisés au titre de l’analyse des offres pour les critères d’attribution autres que le critère prix.
* Le paragraphe II intitulé « Éléments demandés à titre d’information » porte sur d’autres éléments que l’acheteur demande à titre d’information.

**Il n'est pas demandé de mémoire technique dans le cadre de cette consultation. Cependant, en cas d'incohérence entre le mémoire technique et le cadre-réponses, les éléments transmis dans ce dernier prévalent.**

Sur demande de l'administration, le candidat doit être en mesure d'apporter des preuves concernant les éléments indiqués dans le présent cadre-réponses.

Consignes particulières :

**Les informations d’ordre général ne concernant pas spécifiquement les prestations demandées ne doivent pas être intégrées dans ce cadre-réponses.**

Tout document spécifique ou extrait spécifique de document mis en référence dans la rubrique concernée doit être joint directement à la suite du présent cadre-réponses. Pour les documents contenant des éléments autres que ceux demandés dans le cadre de chaque chapitre, ne joindre que l’extrait concernant directement la réponse.

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article 5.2 du règlement de la consultation DAF\_2025\_000235.

**Le candidat doit impérativement compléter tous les tableaux du présent paragraphe pour pouvoir être noté et classé.**

## Critère « Valeur technique » (45 points)

### Sous-critère n° 1 : Délai maximum de communication du plan de sanitation – 16 points

Il est demandé au candidat de fournir son délai de communication du plan de sanitation (composé des documents énumérés à l’article 4.2.2.1 du CCTP/AC) à compter du lendemain de l’intervention dans l’établissement concerné, en jours calendaires.

Le délai maximum imposé au CCTP/AC (article 4.2.2.1 du CCTP) est de 15 jours ouvrés.

Si le délai maximum imposé est égalé, le candidat obtient la note de 0/16 pour ce sous-critère.

Si le délai maximum imposé est dépassé, l’offre du candidat est déclarée irrégulière.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère n° 2 : Modèle de fiche d’intervention récapitulant les informations d’une prestation forfaitaire et d’une prestation à bons de commande – 16 points

Il est demandé au candidat de joindre au présent cadre-réponses un modèle de fiche d’intervention (rapport) récapitulant les actions à réaliser ainsi que toutes autres informations **pertinentes.**

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère n° 3 : Mesures pertinentes mises en œuvre par la société pour assurer le contrôle des prestations préventives (forfaitaires) – 10 points

Il est demandé au candidat de communiquer les mesures **pertinentes** mises en place permettant de vérifier l’efficacité de son traitement préventif.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère n° 4 : Solution technique innovante mise en œuvre pour prévenir et contrôler les infestations de rongeurs nuisibles, depuis la nouvelle règlementation (NPB mise en œuvre en 2021) – 3 points

Il est demandé au candidat de communiquer la solution **innovante** utilisée pour palier à l’interdiction des appâts rodenticides en traitement préventif.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

## Critère « social et environnemental » (15 points)

### Sous-critère n° 1 : Pourcentage de personnels féminins – 3 points

Il est demandé au candidat de fournir le pourcentage de personnels féminins par rapport à l’ensemble de l’équipe technique **exclusivement dédiée aux prestations 3D**.

NB : le candidat fournit également le nombre total de personnels (sans distinction de genre) constituant les équipes techniques de sa société **exclusivement dédiée aux prestations 3D**.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère n° 2 : Pourcentage de personnels âgé de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans – 3 points

Il est demandé au candidat de fournir le pourcentage de personnel âgé de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans par rapport à l’ensemble de l’équipe technique **exclusivement dédiée aux prestations 3D**.

NB : le candidat fournit également le nombre total de personnels (sans distinction d’âge) constituant les équipes techniques de sa société **exclusivement dédiée aux prestations 3D**.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère n° 3 : Solutions alternatives afin de limiter l’impact environnemental lié à l’utilisation des produits phytopharmaceutiques et pour favoriser le bien-être animal – 5 points

Il est demandé au candidat de présenter les solutions alternatives utilisées pour limiter l’impact des produits utilisés ainsi que les solutions alternatives utilisées pour prendre en compte la souffrance animale lors des prestations 3D.

Les solutions imposées par la règlementation ne sont pas valorisées.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère n° 4 : Mesures écoresponsables mises en œuvre par la société dans le cadre du traitement des cadavres – 4 points

Il est demandé au candidat de présenter les mesures **pertinentes** qu’il met en œuvre pour assurer une gestion écoresponsable du traitement des cadavres d’animaux.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

# Éléments demandés à titre d’information

1. Il est demandé au candidat de joindre au présent cadre-réponses un modèle de planning détaillant la fréquence de passages pour les prestations forfaitaires de dératisation et de désinsectisation demandées au CCP/MS scénario.
2. Il est demandé au candidat d’indiquer le ou les modes utilisés par la société pour la détection de punaises de lit :

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

1. Il est demandé au candidat d’indiquer la ou les solutions techniques mises en œuvre pour prévenir et contrôler les infestations de rongeurs nuisibles, depuis la nouvelle règlementation (NPB) :

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |

1. Il est demandé au candidat d’indiquer les noms et les coordonnées (courriel, téléphone …) de l’interlocuteur privilégié et de son suppléant chargés d’assurer la bonne exécution de l’accord-cadre, conformément à l’article 5.1.1 du CCAP/AC :

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |